

La Cour des Comptes observe que l'énergie la moins carbonée (et la moins coûteuse) parmi les sources renouvelables est aujourd'hui bloquée par les réformes de continuité écologique.

La puissance publique devrait se montrer cohérente : « Les filières éolienne et hydraulique sont aujourd'hui particulièrement freinées par des contraintes nées de l'application de politiques publiques d'intérêt général autres que celle visant à soutenir les énergies renouvelables....

La filière hydraulique, mature et maîtrisée, dispose encore d'un potentiel important inexploité, limité par les mesures de protection des cours d'eau portées notamment par la LEMA 2006.

L'État devra arbitrer entre l'exploitation à des fins énergétiques d'une énergie connue, maîtrisée, non polluante: l'hydroélectricité, nécessaire à la réalisation de ses objectifs de politique énergétique et le maintien d'un niveau élevé de protection de la faune et de la flore.(1)

Cour des Comptes (2013),

<http://www.ccomptes.fr/Publications/Publications/La-politique-de-developpement-des-energies-renouvelables>

(1) la suppression de tous les moulins et de tous les étangs aurait un impact extrêmement négatif jamais étudié sur la faune et la flore.

.

[Tweet](#)